

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 10 avril 2024 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel- CADILLON Michèle - MARREIN Robert -ARTOLA Monique - JEAN Benoît –DARRIGRAND Sébastien - LASSERRE Valérie- MAUBAY Pierrette - CADILLON Guillaume

Excusé : CALLEDE Eric

Excusés représentés : MORENO William donne pouvoir à CADILLON Michèle, MAGNE Christophe donne pouvoir à MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : CADILLON Michèle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 22 mars 2024. Aucune observation ou précision n'est formulée, Monsieur le Maire et la secrétaire de séance signe le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Délibération création de poste emploi permanent agent technique territorial :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions d'agent de services polyvalent en milieu rural à compter du **26 juin 2024** à raison de **35h/semaine**.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2°/ Budget Commune :

2.1. : Affectation des résultats 2023 :

Le Conseil Municipal arrête le résultat de fonctionnement 2023 à **656 493,06€**. Il arrête le report à nouveau en fonctionnement à **176 819,77€** sachant que le résultat d'investissement 2023 laisse apparaître un excédent de **221 927,99€** et un déficit des restes à réaliser de **127 195,91€**.

2.2. : Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de notification des taux d'imposition de la Commune de LALUQUE et rappelle les mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mis en place en 2021.

- la part TFPB du département au taux de 16.97 % nous est transféré à la commune ce qui porte le taux de TFPB à 40.73 %.
- Le taux de la taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire est figé au dernier taux TH soit 11.97% soit 6 929€ de produits.

Au vu des bases d'impositions notifiées, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'augmenter les taux des 2 taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les taux des taxes pour 2024 :

- Taxe foncière (Bâti) : de 40,73 % à **41.34 %**
- Taxe foncière (Non Bâti) : de 38,49 % à **39.07**
- Taxe d'habitation : de 11.97 % à **12.15 %**

2.3. : Subventions :

Monsieur le maire propose de maintenir les subventions 2024 aux associations locales.

Pour l'Harmonie Municipale une augmentation par rapport à l'année 2023 et une diminution pour l'Union Sportive Lалуquoise et Rionnaise.

○ Union Sportive Lалуquoise et Rionnaise :	4 500 €
○ Comité des fêtes :	5 000 €
○ A.C.C.A. :	185 €
○ F.N.A.C.A. :	185 €
○ Musée de la Vie Rurale :	185 €
○ Harmonie Municipale :	800 €
○ Association 3ième Age :	435 €
○ Gymnastique Lалуquoise :	300 €
○ Pétanque Lалуquoise	260 €
○ Pecs de Lалуque	260 €
○ ADDAHL Pontonx.....	60 €
○ ANACR des Landes.....	100 €
○ UDAC 40	50 €
○ Voyages scolaires	50 € / enfant

L'Aide des centres de Loisirs 18€/jour et par enfant est reconduite selon le contrat CAF.

Mme ARTOLA ne participe pas à la délibération, vote à l'unanimité des membres présents.

Les crédits votés au 6574 pour les subventions 2024 sont arrêtés à **12 320 €**.

2.4. : Etat de la Dette :

Le Maire présente un tableau sur l'évolution de la dette depuis 2014.

Au 01-01-2024 :

Dette de la Commune : 662 880,57€

Dette SYDEC : 58 435,15€

Dette EPFL : 91 293,40€

2.5. : Budget Primitif 2024 :

Le Maire présente ensuite ses propositions pour un budget 2024 équilibré :

- Section Fonctionnement : Dépenses : **1 596 402.03 €**
Recettes : **1 596 402.03 €**

Les recettes sont principalement constituées par, le résultat reporté de 833 312.83 €, les contributions directes pour 354 510€, la dotation de la CCPT 143 427€, la taxe des pylônes électriques pour 9 214 €, la DGF 68 873 €, diverses autres dotations de compensation et les loyers des logements communaux pour 52 000 €. Pour les dépenses ce sont les charges habituelles notamment la participation au fonctionnement du RPI LUZOU à raison de 870 € par élèves pour 97 élèves lалуquois.

- Section Investissement : Dépenses : **574 192.21€** dont un RAR de 225 843.33 €
Recettes : **574 192.21 €** dont un RAR de 98 717.42 €

La section investissement fait apparaître le report d'un excédent de 221 927.99 €. Les travaux à la salle polyvalente pour un montant de 41 333 €. L'accessibilité des bâtiments recevant du public pour 20 000 €, les travaux de bâtiments (toiture école) 15 000 €, la réfection du mur de soutènement 150 000 €, la réfection arrosage et pelouse du stade 43 000 €, l'acquisition d'une auto laveuse 6 000 €, et un reliquat pour une aire de jeux, le matériel informatique de la mairie, la sécurisation des écoles, l'aménagement voirie.

Le Budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité par 12 voix pour.

3°/Délibération approbation fongibilité des crédits budget Commune :

Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

-d'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section :

Section Fonctionnement : 1 596 402.03€

Section Investissement : 574 192.21€

Montant des virements de crédits autorisés par section :

Section Fonctionnement : 119 730.15€

Section Investissement : 43 064.42€

-d'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

4°/Budget Annexe Lotissement de L'Orée du bois :

Le Maire présente le budget du nouveau lotissement communal en expliquant que la commune ne portera le projet que jusqu'au permis d'aménager. :

- Section Fonctionnement : Dépenses : **16 684.20 €**
Recettes : **16 684.20 €**
- Section Investissement : Dépenses : **45 730 €**
Recettes : **45 730 €**

Le Budget annexe du Lotissement 2024 est adopté par 12 voix pour.

5°/Délibération approbation fongibilité des crédits budget Annexe Lotissement de L'Orée du bois :

Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

-d'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section :

Section Fonctionnement : 16 684.20€

Section Investissement : 45 730.00€

Montant des virements de crédits autorisés par section :

Section Fonctionnement : 1 251.32€

Section Investissement : 3 429.75€

-d'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

6°/ Budget Annexe Photovoltaïque :

6.1. : Affectation des résultats 2023 :

Le Conseil Municipal arrête le résultat de fonctionnement 2023 à 10 363.96€. Il arrête le report à nouveau en fonctionnement à 758.76€ sachant que le résultat d'investissement 2023 laisse apparaître un excédent de 2 217€ et une affectation au 1068 de 2 305.88€.

6.2. : Budget Primitif 2024 :

Le Maire présente le budget annexe photovoltaïque

- Section Fonctionnement : Dépenses : **23 980.25€**
Recettes : **23 980.25€**
- Section Investissement : Dépenses : **18 610.23 €**
Recettes : **18 610.23 €**

Le fonctionnement constitue la gestion de production d'électricité dont la recette attendue est de 15 162.41 € et l'excédent de 8 816.84 € au 002 après affectation au 1068 de 2 305.88 €. Pour l'exploitation, il nous faut prévoir une maintenance, une location des toits des bâtiments communaux, et bien sûr le remboursement des 2 420.29 € d'intérêts.

L'investissement prévoit le remboursement du capital de l'emprunt pour 13 930.23 € et le remboursement de l'avance à la commune de Lалуque de 4 680 € et les opérations d'ordre pour l'amortissement des installations.

Le budget annexe photovoltaïque 2024 est adopté par 12 voix pour.

7°/Délibération approbation fongibilité des crédits budget photovoltaïque :

Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

-d'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section :

Section Fonctionnement : 23980.25€

Section Investissement : 18 610.23€

Montant des virements de crédits autorisés par section :

Section Fonctionnement : 1 798.52€

Section Investissement : 1 395.77€

-d'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

8°/ Informations et questions diverses :

8.1. Date assemblée générale du musée

Le 21/04/2024

8.2. Date assemblée générale DFCI

Le 13/04/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

le Maire,

la secrétaire de séance,